



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.cgteduc.fr

L'École du socle n'est plus *en marche*, elle court !

Un amendement présenté par une députée *La République en Marche* a été adopté par la commission de l'Éducation de l'Assemblée nationale lors de l'étude cette semaine de la loi *École de la confiance*. Cet ajout des député-es, consenti par le ministre Blanquer, permettra une évolution majeure et néfaste dans l'Éducation nationale : le regroupement des écoles du premier degré avec le collège pour former les *établissements publics des savoirs fondamentaux*, autrement dit, les Écoles du Socle. Par ce tour de passe-passe législatif, le ministre passe directement de l'expérimentation instaurée ces dernières semaines dans l'académie de Rennes à sa généralisation sans mise en place ni évaluation.

Ces futurs supers établissements seront instaurés par l'État sur demande des pouvoirs publics locaux, et avec un avis consultatif de la communauté éducative (dont les contours sont très flous). Cette décision ancre davantage le démantèlement du Service public d'Éducation avec un nouveau transfert des prérogatives du ministère de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales.

Le nouveau cadre réglementaire va contraindre l'autonomie des écoles en les rattachant à l'autorité de la direction des collèges. Si les député-es mettent en avant l'intérêt des élèves (suivi et parcours individuels), il s'agit avant tout de faire des économies d'échelle (atteindre une « *taille critique* » d'établissements), d'instaurer une autorité de proximité pour les enseignant-es du premier degré et pérenniser l'École du Socle.

La CGT Éduc'action, n'est pas hostile à un travail conjoint ponctuel et volontaire entre le 1^{er} degré et le collège, mais elle refuse ce pilotage qui a pour but d'imposer un carcan pédagogique et institutionnel dont les collègues ne veulent pas.

Pour la CGT Éduc'action, cette démarche va avoir de lourdes conséquences sur le système éducatif actuel. Elle est consciente que l'application de ces nouvelles dispositions se fera en priorité en milieu rural où les collectivités territoriales seront les grandes bénéficiaires de cet effet d'aubaine.

Après le rétropédalage de cette semaine sur la fusion des académies et un Comité Technique Ministériel qui a montré les limites du dialogue social.

La CGT Éduc'action combattra toute attaque visant à détruire le Service public d'Éducation et appelle, plus que jamais, les personnels à se mobiliser le 5 février prochain.

Montreuil, le 1^{er} février 2019